Programme d'actions

Projet Alimentaire Territorial en Beauce et en Dunois

Pour une alimentation durable, locale et accessible à tous !



Édition : septembre 2023

AXE 1. Faciliter l'accès à tous à une alimentation locale de qualité et sensibiliser aux enjeux alimentaires

Le diagnostic réalisé sur le système agricole et alimentaire au niveau de la Beauce et du Dunois a clairement mis en évidence un **déficit de communication** sur toutes les thématiques liées au système alimentaire (au niveau des produits locaux, des acteurs de l'offre, de la demande…) ainsi que sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) lui-même, peu connu par les acteurs du système alimentaire.
De plus, cette étude a permis de montrer que le territoire est marqué par **des fragilités sociales** déterminantes pour l'accès à une alimentation saine et de qualité. Cette problématique d'accessibilité entraîne une **augmentation de pathologies** (obésité, diabète, cholestérol). Pour répondre à ces problématiques d'accessibilité et de santé, plusieurs structures se mobilisent. Les associations d'aide alimentaire fournissent des denrées alimentaires aux plus démunis et les acteurs de la santé et de la nutrition, intégrés par exemple dans les Contrats Locaux de Santé (CLS), les CPTS, mènent des actions de sensibilisation et d'accompagnement pour favoriser une alimentation saine.
Les objectifs de cet axe sont de **sensibiliser** les consommateurs aux enjeux multiples liés à l'alimentation, de **lutter contre la précarité alimentaire** sur le territoire et de **mettre en lumière**, au fil des mois et des années, régulièrement, **les actions réalisées dans le cadre du PAT** ainsi que les **acteurs** de la chaîne alimentaire locale. Plus largement, les **ressources** et **initiatives** en lien avec **l'alimentation, l'agriculture, la santé, l'économie locale et l'environnement** sur le territoire du PAT, en région et au niveau national seront mises en avant. Ainsi, plusieurs actions, détaillées ci-après pourront être menées dans ce cadre.

Nous avons défini 2 façons de communiquer :

- ***La communication permanente***, via la création d'un outil vitrine pour mettre en avant les producteurs locaux, leurs produits et les distributeurs de produits locaux. Cet outil pourra également être utile pour communiquer sur les actions menées dans le cadre du PAT et les initiatives territoriales.
- ***La communication ponctuelle*** (et répétitive), réalisée en fonction des événements, et ce, via différentes méthodes : flyers ; publications sur les réseaux sociaux ; création de supports vidéo ; conférences de presse ; etc.

Cet axe vise à répondre à différents enjeux :

- Accessibilité aux produits locaux et de qualité pour tous les habitants du territoire
- Communication centralisée et à jour sur les acteurs de la chaîne alimentaire et sur les produits locaux
- Amélioration des connaissances autour du système alimentaire local
- Prise de conscience des enjeux alimentaires actuels
- Développement d'une alimentation saine et locale sur le territoire

Cet axe se décline en 3 objectifs stratégiques :

- ➲ Communiquer sur l'offre alimentaire locale, les acteurs et valoriser les initiatives territoriales
- ➲ Mobiliser tous les publics sur des événements qui reconnectent l'agriculture, l'alimentation, la santé, l'économie locale et l'environnement
- ➲ Lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire

Objectif : Communiquer sur l'offre alimentaire locale, les acteurs et valoriser les initiatives territoriales

Fiche Action 1.1 :

Créer un outil vitrine centralisant l'information sur le système alimentaire du territoire Beauce-Dunois

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Sur le territoire, il existe une multiplicité de supports de communication qui, finalement, rendent peu lisibles l'offre et les acteurs du système alimentaire. Il ressort de l'enquête consommation et du forum alimentaire que les consommateurs ont parfois du mal à trouver les informations nécessaires pour s'approvisionner en produits locaux. C'est le cas aussi de certains acteurs de la transformation et de la distribution.
Cet outil doit permettre dans un premier temps de **valoriser les acteurs** de la production jusqu'à la distribution alimentaire locale, de **rendre plus facile l'accès aux informations** sur les **producteurs** et les **lieux de distribution de produits locaux** pour tous les habitants. La possibilité pour les habitants, les acteurs de la transformation et de la distribution de trouver des produits plus localement permettra aussi de réduire les déplacements.

Démarche :

- Recensement de l'offre et des acteurs *(reprise du catalogue des produits locaux et du P'tit guide alimentaire)*
- Elaboration d'un cahier des charges sur l'outil à développer
- Choix d'une solution technique et d'un prestataire ou non
- Développement de l'outil
- Animation de l'outil et mise à jour des données en temps réel

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois

Acteurs à impliquer :
Conseil Régional ; Conseil Départemental ; DDT ; CA28 ; Communes du territoire du PAT ; Producteurs du PAT (avec point de vente à la ferme ; avec la marque « Bienvenue à la ferme » ; avec la marque « Terres d'Eure-et-Loir » ; avec la marque « C du Centre ») ; GABEL 28 ; ADEAR ;
CMA ; CCI ;
Lieux de distribution de produits locaux ;
Prestataire (création de l'outil vitrine) ;
Porteurs d'initiatives locales

EVALUATION

- Fréquentation sur le site
- Nombre d'acteurs valorisés par an
- Nombre de prises de contact sur l'outil vitrine

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST ; CD28

CALENDRIER

Court terme : mi-2024

Points de vigilance

Actualisation chronophage
Désintérêt de la population
Démotivation des acteurs à figurer sur l'outil vitrine
Protection des données (RGPD)

Objectif : Communiquer sur l'offre alimentaire locale, les acteurs et valoriser les initiatives territoriales

Fiche Action 1.2 :

Développer une communication partagée pour booster la visibilité des acteurs alimentaires territoriaux et leurs actions

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

La communication est l'affaire de tous dans la **valorisation de l'offre alimentaire locale**, **des acteurs du territoire** et contribue à **l'attractivité** de ce dernier. Les partenaires jouent un rôle important dans le partage de cette information mais soulignent souvent le manque d'informations ou de temps pour la réaliser. Le but de cette action est de **développer des supports sous différents formats**, **prêts à l'emploi** qui permettront de communiquer de façon partagée sur des éléments à jour, centralisés et adaptés aux publics visés. Ces supports pourront également venir alimenter l'outil vitrine qui sera mis en place *(cf. Action 1.1)*.

Démarche :

- Créer une campagne de publicité pour booster la visibilité des acteurs alimentaires territoriaux
- Créer des supports vidéo (ex : portraits des acteurs, vidéos sur le PAT, vidéos sur les processus de création de repas en Restauration Hors Domicile (RHD), …)
- Créer une « actualité » alimentaire via des conférences de presse ; des « fils rouge » réseaux sociaux (Facebook, Panneau Pocket, …)
- Diffuser des éléments de communication prêts à l'emploi notamment pour les bulletins municipaux ; les magazines des communes et des communautés de communes ; les guides des nouveaux arrivants ; le guide de la rentrée scolaire 2024-2025 de la Communauté de communes Cœur de Beauce ; l'annuaire santé de la CCCB ; ...

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois

Acteurs à impliquer :
Communes et Communautés de communes ; Maison France Services (MFS) ; Maisons de santé ; CLS ; CPTS ;
Offices de tourisme ; Hébergeurs touristiques ; CMA ; CCI ; CA ; GABEL 28 ; ADEAR ; producteurs, transformateurs et distributeurs du PAT ;
Réseaux déjà existants comme « Bienvenue à la ferme » ; « C du Centre » et « Terres d'Eure et Loir » ; la presse

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € **€€** €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST

CALENDRIER

Tout au long du PAT

EVALUATION

- Nombre de vidéos réalisées pour valoriser les acteurs de l'alimentation territoriaux
- Nombre d'éléments de communication prêts à l'emploi réalisés par an
- Nombre de publications republiées par les partenaires par an

Points de vigilance

Activité chronophage si non planifiée
Désintérêt de la population
Peu de mobilisation des partenaires pour jouer le rôle de relais

Objectif : Mobiliser tous les publics sur des événements qui reconnectent l'agriculture, l'alimentation, la santé, l'économie locale et l'environnement

Fiche Action 1.3 :

Participer aux temps forts locaux et nationaux pour améliorer la visibilité du PAT

En cours

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

L'objectif est d'inclure le PAT sur des événements organisés sur le territoire ou à plus grande échelle. Cela passe par exemple par la **tenue de stands** au sein d'événements, la **réalisation d'interventions plus ciblées** pendant des conférences ou tables rondes… De plus, les événements nationaux permettent au PAT de bénéficier d'outils de communication mutualisés et de gagner en visibilité.

Démarche :

➲ Identifier les événements existants, on peut déjà citer :

Sur le territoire :

- Playa Tour : évènement sportif, autour de la santé, 3 jours en juillet
- Festi'Alliance : marché de producteurs, festivités, 2 jours en juin
- Loir en Fête : tourisme et marché de producteurs, 1 jour fin juin
- « Je croq'Eurélien » : marché de producteurs et artisans locaux Terres d'Eure et Loir
- « Plus belle la campagne » : animations destinées à promouvoir l'agriculture et le milieu rural proposées au public eurélien, organisées par l'association Agir28 et les jeunes agriculteurs d'Eure-et-Loir
- Comices Agricoles
- Salon du Terroir dans l'assiette : rencontres entre producteurs et professionnels de l'alimentation euréliens, 1 jour en juin
- Ateliers créés au fil des mois par différents acteurs de la distribution qui proposent des produits locaux à la vente
- Marchés de noël des communes

En Région Centre-Val de Loire :

- Forum Open Agrifood, 1 jour en novembre

En France :

- Journées Nationales de l'Agriculture, organisées par Open Agrifood en région, 3 jours en juin
- Festival ALIMENTERRE ; sur les mois d'octobre et de novembre

➲ Proposer un calendrier annuel des manifestations où le PAT sera identifié
➲ Créer des animations et des visuels adaptés pour ce genre de manifestations en fonction des publics visés

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : communes ; structures organisatrices (associations, chambres consulaires, Conseil Régional, Conseil Départemental, magasins, …)

Acteurs à impliquer : centres de ressources (FRAPS…)

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles : LEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST

CALENDRIER

Tout au long du PAT

EVALUATION

- Nombre de manifestations réalisées par an
- Nombre de personnes sensibilisées par an

Points de vigilance

Mobilisation très importante de la chargée de mission sur des événements toute l'année : il faudra veiller à sélectionner les événements les plus intéressants pour le territoire

Objectif : Mobiliser tous les publics sur des événements qui reconnectent l'agriculture, l'alimentation, la santé, l'économie locale et l'environnement

Fiche Action 1.4 :

Organiser des ateliers et évènements de prévention et de sensibilisation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

L'objectif est d'organiser des événements et ateliers pour **favoriser le bien-manger** sur le territoire du PAT et de permettre aux consommateurs de prendre conscience des **enjeux actuels** du système alimentaire. Ces événements pourraient être à destination du grand public, de manière décloisonnée : des familles, associations sportives et culturelles, jeunes, publics plus précaires, ... Ils permettraient de **valoriser le territoire** ; de **faire découvrir des métiers spécifiques** (en lien avec l'agriculture, la cuisine…) ; de travailler sur les questions en lien avec **l'environnement** (réduction des emballages, achats en vrac, compostage, tri des déchets) ; **la santé** (autour de la lutte contre l'obésité et le diabète, de l'équilibre alimentaire, des besoins nutritionnels) et **l'économie** (diminution du gaspillage, équilibre de son budget). A la suite de ces ateliers ou événements, les habitants pourront faire des choix éclairés au niveau de leur alimentation.

Démarche :

- Identifier les ateliers/événements déjà existants sur le territoire et collaborer avec les structures organisatrices
- Créer de nouveaux ateliers de sensibilisation avec les acteurs de la prévention et promotion de la santé
- Thématiser ces ateliers en fonction du public et des objectifs poursuivis. Plusieurs pistes sont déjà évoquées comme :
  - Visites de fermes dans le cadre d'événements déjà existants : « La ferme, c'est le moment de l'ouvrir ! » (Visites organisées par la Maison du Tourisme de la CCCB) ; « De ferme en ferme » (événements national porté par le réseau CIVAM) ; Portes ouvertes « Bienvenue à la ferme » ; Les Journées Nationales de l'Agriculture
  - Ateliers autour des pratiques potagères, du jardinage
  - Ateliers autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Ateliers autour de la gestion des déchets (tri, compostage)
  - Ateliers pour limiter les déchets d'emballage jetable (via le vrac, les consignes)
  - Ateliers autour du goût et de la nutrition en restauration scolaire et pour les adultes
  - Ateliers Alimentation-Santé (en lien avec le CLS de la CCCB)
  - Ateliers cuisine
  - Ateliers de réflexion de type « Hackathon »
  - Conférences
  - Campagnes de communication sur le métier d'agriculteur et d'éleveur
  - Ciné-débat
  - Expositions
  - Fresque Agri'Alim
  - Défis Alimentation
  - Défis Familles Zéro Déchet
  - Concours de recettes
  - Spectacles sur le thème de l'alimentation
- Proposer un calendrier annuel des ateliers / évènements de prévention et de sensibilisation sur les questions en lien avec l'alimentation

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : Pays Dunois et CCCB *(dont la Direction services à la population et le service enfance-jeunesse)*
Associés : structures organisatrices d'événements

Acteurs à impliquer :
Collectivités ; communes ; conseils de développement du Pays Dunois et de la CCCB ; établissements d'enseignement ; restaurants collectifs ; restaurants ; acteurs touristiques ; producteurs locaux ; Campus Le Champ des Possibles (CCDP) ; jardins partagés ; tiers lieux ; Soli-Bio ; GRAINE Centre-Val de Loire ; CMA ; CCI ; CA ; InPACT ; Réseau Vrac et Réemploi ; syndicats de gestion des déchets ; Maison Départementale des Solidarités et de la Citoyenneté (MDSC) ; acteurs de la prévention (CPTS, diététiciens, Espace Diabète 28, CPAM, Fraps Ireps antenne 28, Mutuelles, MSA) ; associations d'aide alimentaire ; structures de service à la population (CAF, ADMR, Familles Rurales, SADS) ; acteurs de l'aide sociale (CCAS, CIAS, SOS Village d'enfants, DAME, Espace Diabète 28, PEP28…)

EVALUATION

- Nombre d'ateliers et événements mis en place par an
- Nombre de participants à chaque atelier / événement
- Nombre d'établissements scolaires impliqués dans des ateliers (cuisine, éducation au goût et lutte contre le gaspillage) par an
- Nombre de familles suivies dans le cadre des Défis/Concours

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; ADEME ; CRST ; Conférence des Financeurs (MDA, MSA, CARSAT, CD28) ; ARS ; MSA ; fondations

CALENDRIER

Court et long terme

Points de vigilance

Recherche des intervenants disponibles
Mobilité / géographie : veiller à ce que ces événements soient répartis sur l'ensemble du territoire
Temporalité : veiller à ce que ces événements aient lieu tout au long de l'année et pas uniquement l'été

Objectif : Lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire

Fiche Action 1.5 :

Mieux comprendre le fonctionnement et communiquer sur les structures d'aide alimentaire

En cours

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Lors de la phase de diagnostic entre 2021 et 2022, la thématique de la précarité n'a pas été assez approfondie.
Avant d'entamer de véritables actions de lutte contre la précarité dans le cadre du PAT Beauce-Dunois, il est nécessaire d'avoir plus d'éléments sur ces structures et sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire (en situation de fragilité : précarité et/ou mobilité réduite). Un diagnostic ciblé sur quelques structures de l'aide alimentaire a été réalisé courant 2023 afin **d'appréhender leur fonctionnement**, **de connaître leurs besoins**, **leurs projets** et d'avoir quelques éléments pour établir des actions potentielles. L'idée est de poursuivre ce diagnostic à l'ensemble des structures du territoire, de les suivre annuellement afin de **les accompagner au mieux et d'adapter nos actions**.

Démarche :

- Réaliser un questionnaire type servant de base aux entretiens et à la collecte des données
- Mettre à jour le diagnostic et mener des études complémentaires si nécessaire
- Communiquer sur les structures d'aide alimentaire (via un kit ou un autre support) (*cf. Actions 1.1 et 1.2*)

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : Pays Dunois et CCCB (dont la Direction services à la population et le service enfance-jeunesse)

Acteurs à impliquer :
Les associations de l'aide alimentaire : Banque Alimentaire ; Restos du Cœur ; Secours Populaire ; Secours Catholique ; La Croix Rouge ; Epiceries Sociales et Solidaires ;
Les structures de services à la population : Familles Rurales ; les CCAS ou CIAS ; MFS ; Missions locales
Les structures d'aide à domicile :
La Main Tendue (LMT) ; ADMR ; SADS ; A domicile 28
Les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ;
MDSC (CD28)

EVALUATION

- Nombre de structures enquêtées
- Nombre de bénéficiaires enquêtés
- Nombre de documents de communication distribués aux acteurs des services à la population

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € ~~€€~~ ~~€€€~~

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; DREETS ; CRST

CALENDRIER

Court terme : 2023-2024 puis en continu

Points de vigilance

Difficultés pour faire figurer tous les partenaires
Plus-value d'une enquête locale par rapport aux études nationales existantes

Objectif : Lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire

Fiche Action 1.6 :

Aider à valoriser les surplus de production et les invendus

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

En France, 9,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (soit presque 15% de la population française) et l'aide alimentaire concerne 7 millions de personnes (Cocolupa, 2020 / Banque alimentaire). De plus, seulement 6,5% des personnes ayant recours à l'aide alimentaire consomment au moins 5 fruits et légumes par jour (SOLAAL – INSEE 2021). Cette faible consommation peut favoriser des problèmes de santé (diabète, obésité…). Proposer une **aide alimentaire qui vienne rééquilibrer les apports nutritionnels** est un enjeu de taille pour les années à venir. Cette aide alimentaire peut être apportée en partie par les producteurs et les commerces. Pour aller plus loin, il serait intéressant d'accompagner les commerces dans la **valorisation des produits dits « moches »** afin d'éviter les pertes quand ces derniers sont encore consommables. Une enquête à destination des structures de l'aide alimentaire a été réalisée en 2023 sur le territoire du PAT Beauce-Dunois. Elle a permis de faire le constat suivant :

- Les structures de dons alimentaires ont du mal à proposer des produits frais et locaux aux bénéficiaires de l'aide alimentaire

Démarche :

- Identifier et localiser les surplus de productions et invendus
- Mettre en relation les structures de production, les distributeurs et les structures de l'aide alimentaire
- Accompagner les commerces pour valoriser les « produits moches »
- Réaliser des actions de valorisation des denrées alimentaires comme des glanages solidaires, pouvant être faits conjointement avec les autres PAT d'Eure-et-Loir pour augmenter la part de produits locaux, frais et bruts dans le réseau d'aide alimentaire

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : PATs du département (Beauce-Dunois, Chartres Métropole, Agglo de Dreux, PNR Perche)
Associés : CA28 ; SOLAAL ; DDT

Acteurs à impliquer :
Les associations de l'aide alimentaire : Banque Alimentaire ; Restos du Cœur ; Secours Populaire ; Secours Catholique ; La Croix Rouge ; Epiceries Sociales et Solidaires ;
Les structures de services à la population : Familles Rurales ; SADS ; les CCAS ou CIAS ;
Les structures d'aide à domicile : La Main Tendue (LMT) ; ADMR ;
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ; Producteurs ; GABEL 28 ; SOLIBIO ; Commerces ; SOLAAL

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; DREETS ; CRST ; fondations

CALENDRIER

Moyen terme : 2025 – 2026 puis en continu

EVALUATION

- Nombre d'actions réalisées par an
- Quantité de produits revalorisés (volume) par an
- Nombre de participants lors des actions de glanage
- Facilité à acquérir l'adhésion des acteurs (nombre d'accords/nombre de refus)

Points de vigilance

Difficultés pour évaluer les surplus de production et les invendus

Trouver les producteurs qui acceptent de participer à des démarches de valorisation de leurs produits au sein de l'aide alimentaire

Objectif : Lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire

Fiche Action 1.7 :
Accompagner le développement de services solidaires ambulants

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

L'objectif des services ambulants est de permettre aux personnes en situation de fragilité (précarité et/ou mobilité réduite) d'avoir **accès à un repas équilibré**, avec des **produits du territoire** en lien avec les **producteurs locaux**. Le but est de créer et de maintenir du **lien social en milieu rural** pour ces personnes souvent isolées et de **faire connaître l'offre alimentaire locale**, en favorisant la **santé** de la population. Ce projet se travaille en partenariat avec un diététicien et un infirmier pour chaque territoire afin de proposer des produits locaux, repas équilibrés, animations et d'apporter des supports (*cf. Action 1.4*). On entend par services solidaires ambulants des épiceries ambulantes, cuisines mobiles, restaurants ambulants...
Les services solidaires ambulants permettraient **d'aller au plus près des personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer**. La mobilité de ces services solidaires pourrait être déclinée de deux façons pour s'adapter au mieux aux lieux et à la demande : soit en utilisant les cuisines des salles communales identifiées comme prioritaires via une enquête préalable, soit en développant une structure mobile.
De plus les bénéficiaires pourraient être partie prenante du projet en participant à la **confection des repas, les sensibilisant à une alimentation saine, équilibrée, locale et à moindre coût**.

Démarche :

- Accompagner les services ambulants existants
- Constituer un groupe de travail avec les associations caritatives, les services à la population et enfance-jeunesse des communautés de communes, les CCAS, diététiciens et infirmiers pour construire le projet
- Construire le projet : qui, comment, où ?
- Expérimenter et développer l'action

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : Pays Dunois et CCCB (dont la Direction services à la population et le service enfance-jeunesse)

Acteurs à impliquer :
Les associations de l'aide alimentaire : Banque Alimentaire ; Restos du Cœur ; Secours Populaire ; Secours Catholique ; La Croix Rouge ; Epiceries Sociales et Solidaires ;
Les structures de services à la population : Familles Rurales ; SADS ; les CCAS ou CIAS ;
Les structures d'aide à domicile : La Main Tendue (LMT) ; ADMR ;
Les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ;
Les producteurs et distributeurs ;
SOLAAL, SOLIBIO ;
Les diététiciens ; Espace Diabète 28 ;
Les communes du PAT

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € (€€) €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; DREETS ; CRST

EVALUATION

- Nombre de sessions organisées
- Nombre de structures parties prenantes
- Nombre de bénéficiaires de ces repas

CALENDRIER

Moyen terme : 2025-2026

Points de vigilance

Trouver les salles et des élus impliqués
Animation dans la durée
Logistique
Sources d'approvisionnement à diversifier

AXE 2. Agir pour une agriculture durable

Le diagnostic a mis en évidence l'existence de **freins à l'installation et à la transmission des exploitations** empêchant le renouvellement des générations d'agriculteurs. De plus, l'outil CRATER a évalué un **manque** en **légumes, fruits, viande** et **produits laitiers** afin de garantir une autonomie alimentaire territoriale. En effet, la Beauce est connue pour être tournée vers la production de grandes cultures (céréales, maïs…). Du côté du Dunois, les cultures sont plus diversifiées (avec davantage d'élevage, de maraîchage). Néanmoins, on voit apparaitre avec les années de nouvelles cultures qui viennent faire évoluer le paysage du territoire : lavandin, lin...
L'outil CRATER a également montré que le territoire est très **dépendant aux intrants** (principalement au niveau des pesticides et de l'eau d'irrigation).
De plus, les **effets du changement climatique** sont de plus en plus visibles (événements météorologiques extrêmes (tempêtes, sécheresse) ; perte de biodiversité…). Ces effets impactent les trois compartiments qui abritent la vie (eau, air, sol).
Tous ces constats nous poussent à réfléchir à des actions pouvant être mises en place pour tendre vers un système agricole plus durable.
Il est aussi important de noter le positif : le territoire est doté de nombreux atouts, les terres sont connues pour être riches au niveau agronomique ; les acteurs de l'accompagnement à l'installation et à la transmission ainsi que l'enseignement agricole sont présents. C'est avec eux que nous devons faciliter les changements pour faire évoluer le système agricole.

Cet axe vise à répondre à différents enjeux :

- Préservation des terres agricoles face à la pression foncière
- Maintien de l'activité agricole face au vieillissement des agriculteurs
- Adaptation du système agricole actuel face aux pressions sur les ressources et au changement climatique

Cet axe se décline en 2 objectifs stratégiques :

- ➲ Faciliter l'installation, la transmission des exploitations agricoles du territoire et la préservation du foncier
- ➲ Promouvoir des pratiques agricoles vertueuses et innovantes

Objectif : Faciliter l'installation, la transmission des exploitations agricoles du territoire et la préservation du foncier

Fiche Action 2.1 :

Développer un accompagnement partagé pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

La population agricole est vieillissante, il y a une diminution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations (- 21% entre 2010 et 2020 en région Centre-Val de Loire), des fermes se libèrent et d'autres se libéreront à l'avenir. Ces diminutions d'exploitations et d'actifs entrainent l'augmentation de la superficie moyenne des exploitations, passant de 93 à 115 ha (*Agreste*). Aussi, il est important de mettre en avant que certains porteurs de projet, souvent non issus du milieu agricole, veulent s'installer sur le territoire mais ne disposent parfois pas de terres pour le faire.

L'objectif de cette action est de **regrouper les informations sur les possibilités de formation et d'accompagnement** des personnes qui veulent produire des biens alimentaires dans le sud de l'Eure-et-Loir. Ces informations pourraient être transmises dans les établissements agricoles, auprès des personnes qui recherchent un emploi. Il faudra aussi veiller à **mettre en avant l'attractivité du territoire** pour que de futurs porteurs de projet issus ou non du sud de l'Eure-et-Loir aient envie de s'installer sur le territoire du PAT.

Cette action vise à offrir **un parcours d'accompagnement** clair où chaque structure d'accompagnement existante est mise en avant suivant ses spécificités pour proposer des actions pertinentes sur le territoire. L'idée n'est pas de faire doublon avec ce qui existe déjà mais bien de créer des **synergies pour favoriser l'installation** de nouveaux porteurs de projet ; de **renouveler les agriculteurs** qui partent à la retraite (en évitant l'agrandissement des exploitations existantes) ; de **permettre aux futurs cédants d'anticiper leur transmission** et enfin d'**augmenter l'offre en produits locaux**.

Démarche :

- Compiler les dispositifs existants pour accompagner des personnes qui ont un projet plus ou moins avancé d'installation, de transmission ou de reprise d'exploitation
- Diffuser un guide sur les dispositifs existants au sein des structures de types lycées, centres de formation, BGE, PAI de la CA28….
- Créer un groupe de suivi des projets se réunissant une fois par trimestre avec un état d'avancement des projets et leur point de blocage s'il y en a. Cette démarche pourrait alimenter le RDI (Répertoire Départ Installation) de la Chambre d'agriculture ou aboutir à la création d'un observatoire territorial des cédants/repreneurs
- Créer des outils favorisant l'échange entre porteurs de projets, cédants et repreneurs : organisation d'ateliers ; forum ; bourse aux projets ; speed-meeting ; création de parrainage cédant/repreneur
- Accompagner les structures favorisant l'expérimentation d'activités et pratiques agricoles vertueuses

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : CA ; JA ; ADEAR ; GABEL 28

Acteurs à impliquer :
Conseil Départemental ; DDT ; Conseil Régional ; Collectivités ; SAFER ; InPACT Centre : ADEAR, Terres de lien… ;
Lycées agricoles ; CIAP ; Centres de formation agricole ; Agriculteurs ; Campus CCDP ; Banques ; Recherche emploi (BGE ; Pôle Emploi) ; Missions Locales

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; FEADER ; CAP régionaux

CALENDRIER

Moyen terme : 2025

EVALUATION

- Nombre d'inscrits dans des formations qui permettent l'installation par an
- Nombre d'arrivées au PAI (Point Accueil Installation - porte d'entrée à l'installation) par an
- Nombre de parrainages cédant-repreneur par an
- Nombre d'installations par an
- Nombre de transmissions par an
- Nombre de participants aux événements par an

Points de vigilance

Disponibilité foncière et prix des terres
Instabilité et baisses des aides à l'installation
Engagement politique
Difficultés pour toucher le public cible
Risque que les exploitations partent à l'agrandissement

Objectif : Faciliter l'installation, la transmission des exploitations agricoles du territoire et la préservation du foncier

Fiche Action 2.2 :

Sensibiliser et former les élus et les citoyens sur le maintien du foncier agricole

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

L'objectif est ici de sensibiliser les élus et citoyens à l'enjeu de préservation du foncier agricole. Pour tendre vers un modèle plus durable, il est important de préserver ce foncier afin de permettre les installations d'agriculteurs et d'éviter ainsi l'agrandissement des exploitations. Il existe différents outils pour maintenir ou développer l'activité agricole (le bail environnemental, les Zones Agricoles Protégées (ZAP), les prestations de la SAFER avec l'outil VIGIFONCIER, les prestations de Terres de liens). Il sera nécessaire de mobiliser les acteurs du territoire pour échanger sur l'enjeu de la préservation foncière dans le cadre par exemple de commissions ou d'événements/ateliers (conférences des maires…) et de développer des outils communs de suivi.

Cette action s'inscrit en parfaite collaboration avec l'animation des documents d'urbanisme locaux du territoire (PLU, PLUI, SCoT…).

Démarche :

- Sensibiliser les élus à la prise en compte de l'enjeu de préservation du foncier dans les documents d'urbanisme, notamment en fonction du potentiel des terres (classer au PLU les terres à fort potentiel)
- Impliquer les citoyens dans les choix d'aménagement du territoire entre usages alimentaires ou non alimentaires (énergie, loisirs…)
- Mettre en lumière les acteurs qui travaillent sur la thématique de la préservation du foncier ainsi que des outils déjà existants comme :

- le **GFA** (Groupement Foncier Agricole) qui est une société civile à vocation agricole pouvant porter du foncier pour installer, racheter des terres GFA ; il donne du sens à l'épargne des citoyens pour relocaliser leur alimentation
- la **CIAP** et **Terres de Liens** qui favorisent le stockage et le portage intermédiaire de courte durée des terres agricoles (le temps que le porteur de projet arrive ou puisse acheter les terres)
- la **SAFER** avec des outils comme VIGIFONCIER qui permet de faire de la veille sur le foncier disponible
- les différentes possibilités d'acquisition du foncier (partager le foncier à plusieurs sans forcément d'associer…)

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : DDT ; CA ; communes

Acteurs à impliquer :
ADEAR ; Terres de liens ; SAFER ; CIAP ; EPFLI Foncier Cœur de France ; Elus ; Citoyens ; GFA

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA)

CALENDRIER

Moyen terme : 2025 et en continu

EVALUATION

- Nombre de sessions d'information réalisées
- Nombre de personnes sensibilisées

Points de vigilance

Désintérêt des élus et citoyens
Evolutions réglementaires
Actualité politique

Objectif : Faciliter l'installation, la transmission des exploitations agricoles du territoire et la préservation du foncier

Fiche Action 2.3 :

Vers une stratégie foncière au service des projets agricoles et alimentaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Après avoir sensibilisés les élus et les citoyens autour de l'enjeu de préservation du foncier agricole, l'objectif est maintenant de mettre en œuvre des actions qui vont dans ce sens. Il sera nécessaire de faire du lien avec les acteurs qui se mobilisent pour préserver le foncier (CIAP, GFA, Terres de Liens, SAFER) afin de **constituer les réserves** en vue de futures installations. Il est important de **donner la priorité à l'installation** et **d'éviter l'agrandissement des exploitations**.

Aussi, un des enjeux actuels est de **préserver l'eau**. En 2009, la Loi Grenelle de l'Environnement a désigné plusieurs Aires d'Alimentation de Captages d'eau potable (AAC) sur l'ensemble du territoire national. Il existe 6 ACC sur le territoire du PAT (1 à Saint-Denis-les-Ponts dite « Villemore », 2 à Châteaudun appelés « Beauvoir » et « Orsonville », 1 à Bonneval dite « des Prés Nollet » ; 1 à Terminiers appelé « La Perrière » et 1 au Puiset dit « F3 »). Ces AAC font partie des captages prioritaires créés pour maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricole. Ces derniers connaissent une dégradation de la qualité des eaux, présentent des produits phytosanitaires et des concentrations en nitrates dépassant le seuil de potabilité, fixé à 50 mg/L.

Démarche :

- Réaliser une veille foncière par l'inventaire des friches, biens vacants en lien avec la SAFER, CA, DDT et les collectivités
- Réaliser des diagnostics agronomiques sur les parcelles avant l'acquisition
- Faire le lien entre les documents d'urbanisme et les programmes d'actions des AAC
- Permettre le portage et le stockage des terres en attente de repreneurs
- Préempter des terres agricoles pour mettre en place des plans de gestion sur les parcelles en lien avec l'eau
- Faire la promotion dans chaque commune des surfaces agricoles disponibles
- Constituer des groupes d'appui locaux pour ordonner les travaux à réaliser (par le CIAP) sur les exploitations vacantes ou terres vacantes le temps de trouver un repreneur ou pendant la transition (portage temporaire)

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : DDT ; CA ; communes

Acteurs à impliquer :
Terres de liens ; SAFER ; ADEAR ; CIAP ; EPFLI Foncier Cœur de France ; Agence de l'eau ; SDAGE Loire-Bretagne ; SAGE Loir et Nappe de Beauce

EVALUATION

- Superficie des espaces consommés au détriment des espaces agricoles par des nouveaux projets par an
- Surface totale préemptée par les EPCI du territoire du PAT par an
- Surface totale préemptée par les autres partenaires du territoire du PAT par an
- Surface stockée par an
- Surface portée par an

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; Agence de l'eau

CALENDRIER

Long terme

Points de vigilance

Manque d'implication des élus et citoyens
Evolutions réglementaires
Calendrier des révisions des documents d'urbanisme
Transparence sur les biens vacants
Difficulté d'intervention entre le vendeur et l'acheteur des biens fonciers

Fiche Action 2.4 :

Accompagner les agriculteurs dans leurs techniques culturales pour répondre aux nouveaux enjeux d'une agriculture durable

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

L'agriculture est **en transition** sur le territoire. Plusieurs acteurs se mobilisent pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs et pour faciliter leur travail (via par exemple des applications développées dans l'incubateur accélérateur de startups et d'innovation : le Campus « Les Champs du Possible »). Face aux défis liés au changement climatique et pour une agriculture encore plus durable d'un point de vue environnemental et de santé, il est nécessaire d'accompagner les changements de pratiques qui ont été amorcés ; de favoriser des pratiques agricoles respectant ou régénérant la vie dans tous les compartiments (eau, sol, air).

Démarche :

- **Accompagner techniquement** les agriculteurs :

  Sensibiliser et former aux **méthodes alternatives aux intrants chimiques** ; à l'agriculture de conservation des sols (label « Au Cœur des Sols ») ; favoriser **l'allongement des rotations** ; intégrer les **légumineuses** pour leur apport en azote dans le sol, des **couverts** et les **CIVES** (Culture Intermédiaire à Valorisation Energétique) dans les rotations

  Sensibiliser et former les agriculteurs à une **gestion économe de la ressource en eau** (via le travail sur les techniques d'irrigation et l'implantation par exemple de cultures moins gourmandes comme le sorgho, le méteil)

  Sensibiliser et former à la **conversion**, à se tourner vers des **labels de qualité** (SIQO)

- Mener des **interventions** dans les **lycées agricoles** sur les méthodes alternatives aux intrants chimiques ; les possibilités de modification des rotations
- Travailler avec le CDDP et les startups qui en sortent pour communiquer sur les **outils innovants** qui peuvent faciliter le travail des agriculteurs au quotidien
- Permettre la **réintroduction de l'arbre** au sein des exploitations et du système de production (haies, agroforesterie, …)
- Organiser des sorties sur les sites expérimentaux du **GIEE** et de la **CA** ; et des **retours d'expériences** pour convaincre les agriculteurs à opérer les changements de pratiques
- **Soutenir financièrement** les changements de pratiques des agriculteurs

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :

Pilotes : CCCB et Pays Dunois ; CA

Associés : Coopératives ; GIEE ; Terre'n'Bio ; GABEL 28 ; ADEAR

Acteurs à impliquer :

Lycées agricoles ; Centres de formation agricole ; Agence de l'eau ; CCDP ; ADEME ; Syndicats de bassin ; Association des irrigants d'Eure et Loir ; Association Française d'Agroforesterie (AFAF) ; Association pour une Agriculture Durable (APAD)

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : (€) €€ €€€

Financeurs possibles :

LEADER ; FEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST ; CD28 ; Agence de l'eau ; Fondations ; CAP régionaux

CALENDRIER

Moyen terme : 2025 et au long du PAT

EVALUATION

- Nombre de formations dispensées
- Nombre d'exploitations ayant mis en place des pratiques agroécologiques
- Evolution de l'IFT
- Nombre de parcelles en test avec de nouveaux procédés
- Nombre d'ha de cultures intermédiaires
- Arbres plantés par ha
- Nombre de haies plantées

Points de vigilance

Confiance et motivation des agriculteurs

Rentabilité : impacts possibles sur les rendements

Objectif : Promouvoir des pratiques agricoles vertueuses

Fiche Action 2.5 :

Accompagner la diversification agricole pour développer une autonomie alimentaire territoriale

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

L'outil « CRATER » et le diagnostic ont mis en évidence des manques sur le territoire notamment en légumes, fruits, légumineuses, viandes et produits laitiers. Le but est de réussir à convaincre les producteurs de se lancer dans un atelier de diversification sur leur exploitation ou de travailler avec les porteurs de projet qui s'installent sur le territoire. Et ce, pour développer une autonomie alimentaire territoriale et participer, dans un second temps, à l'atténuation du changement climatique.

Démarche :

- Mettre en lumière les diversifications réussies (*cf. Action 1.2*)
- Communiquer sur les aides existantes
- Maintenir des enveloppes financières pour des projets de diversification agricole sur les contrats gérés par le Pays Dunois et la CCCB
- Accompagner de manière ciblée (ou redynamiser/recréer) :
  - la filière élevage, la filière maraîchage et la filière arboricole : créer des réseaux d'entraide, mettre à disposition des prairies (pour l'élevage), quantifier les besoins
  - l'implantation d'ateliers de transformation viande et/ou légume et/ou légumineuse et/ou laitier qui participent à ces filières

L'accompagnement pourrait être destiné à des porteurs de projet individuels et pourrait intégrer l'expérimentation de nouvelles formes de production (espace test, régie municipale agricole, tiers lieux…).

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :

Pilotes : CCCB et Pays Dunois ; CA

Associés : Conseil Régional ; Conseil départemental ; DDT ; JA

Acteurs à impliquer :

GABEL 28 ; ADEAR (GIEE) ; Interfel ; Interbev ; Centres de formation agricole ; Coopératives

EVALUATION

- Nombre de nouveaux ateliers sur les exploitations
- Nombre d'outils de transformation créés sur les exploitations
- Nombre d'installations avec un projet de diversification
- Nombre et montant des aides attribuées pour un projet de diversification
- Nombre de visites réalisées avec le GIEE et la CA pour sensibiliser à la diversification

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :

LEADER ; FEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST ; CAP Filières régionaux ; CD28 ; Agence de l'eau ; Fondations

CALENDRIER

Moyen terme 2025 et au long du PAT

Points de vigilance

Motivation des agriculteurs
Rentabilité
Filière existante ou pas

AXE 3. Faciliter le maillage des acteurs alimentaires et développer une économie locale alimentaire

L'objectif est de créer du lien entre les différents maillons du système alimentaire territorial, d'accompagner les acteurs situés après l'étape de production abordée dans l'axe précédent. Le développement d'une économie locale ainsi qu'un meilleur maillage entre les différents corps de métiers est nécessaire pour assurer l'autonomie du territoire Beauce-Dunois.

Le territoire est peu pourvu en **outils de transformation et de commercialisation de produits locaux**. De ce fait, les producteurs font parfois appel à des structures en dehors du territoire afin de valoriser leurs produits (ex. abattoirs pour la viande ; vente sur les marchés de Chartres (plus dynamique) …). En termes de logistique, l'approvisionnement local des commerces est souvent réalisé par les producteurs eux-mêmes ou via la Plateforme Sur le Champ, cette dernière livre certains acteurs de la demande en produits d'Eure-et-Loir. L'enquête réalisée auprès des consommateurs en 2022 a mis en évidence que pour acheter davantage de produits en circuit court, quasiment les ¾ des répondants veulent trouver des lieux de vente plus proches de chez eux et des produits variés sur un même lieu.

Pour ce qui est de la **restauration collective**, depuis le 1er janvier 2022, la **Loi Egalim 2** oblige les restaurants collectifs à intégrer 50% de produits durables dont 20% de produits Bio. Cependant, cette loi ne définit pas un pourcentage de produits locaux à intégrer dans leur approvisionnement et pourtant plusieurs agriculteurs du territoire souhaitent travailler avec la restauration collective pour vendre une partie de leur production.

Au bout de la chaîne alimentaire, les consommateurs **produisent des déchets**. En janvier 2024, ils seront dans l'obligation de trier leurs biodéchets à la source, c'est-à-dire de disposer leurs déchets organiques dans des poubelles prévues à cet effet (composteur ou poubelle séparée de celle des produits tout venant). Sur le territoire, les déchets et co-produits agricoles peuvent être valorisés dans les méthaniseurs ou dans les composteurs publics ou privés. Aussi, dans une démarche de réduction des déchets, plutôt plastiques cette fois, le Réseau Vrac et Réemploi est arrivé en Région CVL depuis janvier 2023.

Enfin, l'objectif est de renforcer l'**identité de ce territoire très rural**, connu pour l'importance de ses parcelles en grandes cultures, tant en nombre qu'en taille. Bien que la marque Ebly ait été créée à Châteaudun, en collaboration avec la coopérative Axéréal, cette dernière ne met pas en avant le territoire sur laquelle elle est implantée.

Cet axe vise à répondre à différents enjeux :

- Maillage du territoire en commerces de proximité face à une problématique de mobilité
- Maillage des acteurs pour développer des filières locales
- Augmentation de l'approvisionnement local des acteurs de la chaîne alimentaire territoriale
- Accompagnement au tri des déchets

Cet axe se décline en 3 objectifs stratégiques :

- Être à l'écoute des opportunités et accompagner la création de nouvelles filières locales
- Développer l'approvisionnement local des acteurs alimentaires du territoire
- Accompagner la mise en place de nouveaux modes de commercialisation

Objectif : Être à l'écoute des opportunités qui vont dans une logique de création de nouvelles filières locales et les accompagner

Fiche Action 3.1 :

Soutenir la création d'outils mutualisés de transformation et de logistique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Sur le territoire, il existe peu d'outils mutualisés pour la transformation et la commercialisation de biens alimentaires au niveau local (et ce, principalement pour la viande, les légumes et le lait).

En termes de logistique, l'approvisionnement local est souvent réalisé par les producteurs eux-mêmes ou via la Plateforme Sur le Champ, qui livre certains acteurs de la demande en produits départementaux.

L'idée est d'aider au développement de cette plateforme logistique ainsi qu'aux outils mutualisés comme une légumerie départementale ou une conserverie/unité de surgélation départementale. Une légumerie permettrait d'approvisionner la restauration collective en produits de 4ème gamme locaux. Il est important de noter que plusieurs projets de légumeries sont d'actualité sur le département. De plus, diverses réflexions ont émergé autour de la création de cuisines centrales sur le territoire.

Ces outils permettraient de créer de l'emploi, pousser à la diversification, fédérer les acteurs alimentaires et créer les maillons manquants sur le territoire pour les filières alimentaires.

Démarche :

- Approfondir le diagnostic sur le fonctionnement des structures existantes (Sur le Champ, légumeries) et leurs interactions ou non avec les acteurs amont et aval des filières du territoire
- Identifier et accompagner des projets de création d'outils mutualisés pour en faciliter le développement notamment via le fonds de compensation agricole qui est versé par les entreprises du territoire
- Créer un cahier des charges pour lancer une ou plusieurs études de faisabilité
- Être intégré dans le collège « collectivités territoriales » pour faire partie de la gouvernance de la plateforme « Sur le Champ » afin d'aider à son développement

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :

Pilotes : PATs du département d'Eure et Loir (Chartres, Dreux, Beauce-Dunois, Perche)

Associés : CA ; Sur le Champ ; DDT ; CD28 ; ADEL

Acteurs à impliquer :

GABEL 28 ; Bureau d'études ; CCI ; Collectivités

EVALUATION

- Nombre d'outils créés
- Nombre de projets suivis sur le territoire qui peuvent bénéficier du fonds de compensation agricole

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :

LEADER ; FEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST ; CD28 ; Banque des Territoires

CALENDRIER

Long terme

Points de vigilance

Coûts élevés pour de tels projets structurants

Concurrence avec les projets en cours (légumeries)

Difficultés pour trouver le foncier

Objectif : Être à l'écoute des opportunités qui vont dans une logique de création de nouvelles filières locales de qualité et les accompagner

Fiche Action 3.2 :
Aider au développement d'un produit identitaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Le territoire est connu pour l'importance de ses parcelles de grandes cultures, tant au niveau du nombre que de la taille de ces dernières. Cette filière est très bien structurée sur le territoire comme en atteste la coopérative Axéréal et la marque Ebly qui en découle. Cette dernière a été créée à Châteaudun et est connue au niveau national. Bien qu'attachée au territoire, elle n'a pas pris l'identité de ce dernier : les produits Ebly sont créés à partir de blé français.
Le forum alimentaire de novembre 2022 a fait ressortir le souhait de développer un produit identitaire sur le territoire, comme la « baguette de Beauce », sur l'exemple de la « baguette du Perche », créée sur le territoire du PAT du Perche. L'objectif est de faire évoluer un modèle industriel vers un modèle local et durable.
Le produit identitaire que l'on cherche à créer n'est pas nécessairement la baguette. Cependant, comme les céréales sont les cultures les plus représentées sur le territoire, c'est une possibilité de travailler avec cette matière première mais ne nous limitons pas : à nous d'inventer et d'innover à partir de nos productions locales !

Démarche :
- Définir le produit identitaire que l'on souhaite développer
- Définir un cahier des charges pour lancer le développement de ce produit
- Mettre en réseau les acteurs de la filière nécessaire à la création du produit
- Accompagner la valorisation et la commercialisation du nouveau produit

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : CA

Acteurs à impliquer :
Agriculteurs ; ADEAR (GIEE) ; GABEL 28 ; CFA ; CCI ; CMA

EVALUATION

- Nombre de producteurs impliqués dans une démarche de création de produit / an
- Nombre de distributeurs de biens alimentaires qui vendent ce produit identitaire in fine

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : (€) €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; FEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST ; CD28 ; Banque des Territoires

CALENDRIER

Long terme

Points de vigilance

Motivation et implication des agriculteurs
Trouver des débouchés pour vendre ce nouveau produit

Objectif : Développer l'approvisionnement local des acteurs alimentaires du territoire

Fiche Action 3.3 :

Accompagner la restauration collective pour répondre aux enjeux de la Loi Egalim et développer son approvisionnement local

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Depuis le 1er janvier 2022, la Loi Egalim 2 oblige les restaurants collectifs à intégrer 50% de produits durables dont 20% de produits Bio dans leurs approvisionnements. Aussi, elle leur impose depuis 2018 de proposer un repas végétarien par semaine. Cependant, cette loi ne définit pas un pourcentage de produits locaux à intégrer dans leur approvisionnement.
Aussi, il arrive parfois que certains acteurs en lien avec la restauration collective manquent d'informations et de formations pour répondre à ces nouveaux enjeux.
Cette action a donc pour but de permettre aux restaurants collectifs d'atteindre les objectifs de la Loi Egalim. Pour aller plus loin, il serait intéressant d'aider ces derniers à développer leur approvisionnement en produits locaux.

Démarche :

- Poursuivre l'état des lieux de la restauration collective sur le territoire du PAT
- Quantifier les besoins de la restauration collective en produits demandés par la Loi Egalim
- Quantifier la production locale (départementale) pour voir si elle répond à la demande
- Accompagner les gestionnaires des cantines à la saisie des données sur le site « Ma Cantine »
- Sensibiliser, informer et former les chefs de cantine et agents gravitant autour de la restauration collective : au menu végétarien, à la cuisson basse température, à l'éducation au goût, à la lutte contre le gaspillage, aux produits locaux et produits identifiés dans la Loi Egalim…
- Créer un réseau avec les chefs cuisiniers pour échanger sur les pratiques et aider à l'identification des problématiques auxquelles les équipes de cuisine peuvent être confrontées
- Lancer un Défi Cuisine à Alimentation Positive

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : DRAAF ; Communes ; CA ; Conseil Régional ; Conseil Départemental

Acteurs à impliquer :
Bio Centre ; GABEL 28 ; Producteurs locaux ; Restaurants scolaires ; Restaurants des établissements médico-sociaux ; Restaurants administratifs et d'entreprises ; CNFPT ; association « Cuisines nourricières » ; Réseau Vrac et Réemploi

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST ; ADEME

CALENDRIER

Court terme 2024 et au long du PAT

EVALUATION

- Atteinte des objectifs de la Loi Egalim via l'outil « Ma Cantine »
- Part en produits locaux dans l'approvisionnement des établissements
- Nombre de réunions entre cuisiniers / an
- Nombre de formations pour les cuisiniers et agents de la restauration
- Satisfaction des cuisiniers présents aux réunions

Points de vigilance

Réticence des gestionnaires pour la saisie des données sur Ma Cantine
Manque de temps et isolement des équipes
Difficultés pour évaluer les besoins de la restauration collective

Objectif : Développer l'approvisionnement local des acteurs alimentaires du territoire

Fiche Action 3.4 :

Sensibiliser et accompagner les acteurs de la distribution et de la transformation de biens alimentaires à l'approvisionnement local

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Plus de 90 producteurs ont fait le choix de se tourner vers la vente en circuits courts sur le territoire Beauce-Dunois. Ces derniers sont parfois à la recherche de nouveaux débouchés. Aussi, les acteurs de la distribution et de la transformation peuvent rechercher des produits locaux. Pour favoriser l'approvisionnement local de ces derniers, il est important qu'ils aient connaissance de l'offre territoriale. Le rôle du PAT est de développer les liens entre les différents acteurs du système alimentaire et de mettre en avant les outils existants qui aident à la mise en marché des produits locaux.

Démarche :

- Créer un speed-meeting territorial, événement permettant la rencontre entre les producteurs et les acteurs de la demande, sur l'exemple de la journée « Du terroir dans l'assiette » organisée par les chambre consulaires (CA, CCI et CMA) au niveau départemental
- Mettre en place des visites chez les producteurs du territoire du PAT pour les acteurs de la demande
- Créer une charte pour mettre en avant les producteurs locaux sur les marchés de plein air
- Mettre en avant les démarches qui valorisent le lien « producteurs locaux - commerçants locaux » et qui facilitent l'approvisionnement local : plateforme « Sur le Champ » ; marque Terres d'Eure et Loir ; marque C du Centre ; démarche Bistrot de Pays ; paniers (AMAP) ; magasins qui proposent des produits locaux …

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : CA ; CCI ; CMA

Acteurs à impliquer :
Producteurs ; Communes (mairies : placiers) ; Commerces ; Transformateurs ; UCIA

EVALUATION

- Nombre de visites organisées chez les exploitants et sur les autres événements
- Nombre d'acteurs qui se tournent vers une démarche d'approvisionnement local et la part de produits locaux

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; FEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST ; CD28

CALENDRIER

Long terme

Points de vigilance

Mobilisation des acteurs de la demande

Objectif : Développer l'approvisionnement local des acteurs alimentaires du territoire

Fiche Action 3.5 :

Développer le compostage et la méthanisation pour valoriser les co-produits agricoles et les biodéchets

DESCRITION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Les lois « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) et « Climat et Résilience » nous amènent à repenser notre manière de consommer et notre façon de transformer nos déchets. De plus, en janvier 2024, les citoyens seront dans l'obligation de trier leurs biodéchets à la source, c'est-à-dire de placer les produits organiques dans des poubelles prévues à cet effet (composts ou autre poubelle dédiée).
A l'heure actuelle, les déchets et co-produits agricoles peuvent être laissés dans les champs ou être valorisés autrement : via le compostage ou la méthanisation. Sur le territoire, ces derniers peuvent être valorisés dans les méthaniseurs ou dans les composteurs publics ou privés (par exemple Organo-Beauce).
Cependant, au niveau des particuliers, les déchets organiques ne sont pas pour l'instant valorisés dans ces circuits. Les syndicats de déchets ne se sont pas emparés de cette collecte.
Enfin, les déchets alimentaires des restaurateurs (huiles…) peuvent être revalorisées par des sociétés spécialisées.
Dans une logique d'économie circulaire, l'objectif de cette action est de fournir, via la méthanisation une énergie plus verte sur le territoire pour les particuliers. De plus, via le compostage, il est possible de rapporter la matière organique dans les champs.

Démarche :

- Sensibiliser les communes et les citoyens sur les intérêts de la méthanisation et du compostage et créer des moments de concertation avec ces derniers pour améliorer l'acceptabilité
- Sensibiliser les acteurs à la création d'hydrogène vert par ce processus et ouvrir les portes de fabrication de l'hydrogène vert
- Evaluer les manques et besoins des méthaniseurs et composteurs existants
- Communiquer sur les coordonnées et contacts des acteurs de la méthanisation et du compostage pour développer les liens avec les producteurs
- Etudier une éventuelle coopérative de production de gaz à l'échelle d'une collectivité
- Structurer un ramassage en étudiant les possibilités pour monter une SCOP : étude d'une SCOP avec des agriculteurs volontaires et communes : portage par une collectivité pour co-production de CIVES

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : CA ; CCDP

Acteurs à impliquer :
Plateformes de compostage ; Méthaniseurs (des agriculteurs et industriels) ; Producteurs ; GRDF ; Syndicats de collecte

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST

EVALUATION

- Pourcentage d'énergie verte injectée dans le réseau
- Nombre de méthanisateurs et composteurs créés

CALENDRIER

Moyen terme : 2025 et en continu

Points de vigilance

Coûts élevés pour un ramassage structuré
Concurrence sur la destination de la matière organique (compost / champ)

Objectif : Accompagner la mise en place de nouveaux modes de commercialisation

Fiche Action 3.6 :

Aider au développement de nouveaux points de vente de produits locaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Le territoire, très rural, manque de magasins spécialisés dans la vente de produits locaux. L'enquête à destination des consommateurs a mis en évidence que pour acheter davantage de produits en circuit court, quasiment les ¾ des répondants veulent trouver des lieux de vente plus proches de chez eux et des produits variés sur un même lieu. Cependant, avant toute implantation de magasins proposant des produits locaux à la vente, il est important de réfléchir aux besoins et envies des autres acteurs concernés : les producteurs, transformateurs et commerçants.

Les modes de distribution peuvent être divers : magasins, halles, camions ambulants, AMAP, vente en ligne, distributeurs automatiques… L'offre présentée doit être variée et complémentaire pour que les habitants puissent acheter un maximum de denrées sur place et qu'ils ne soient pas obligés de multiplier leurs déplacements.

Le but de cette action est de permettre aux habitants d'augmenter leurs achats en produits locaux et de mettre en avant les producteurs du territoire.

Démarche :
- Recenser les communes sans point de vente et leurs projets
- Identifier les acteurs motivés par la création de nouveaux points de vente
- Mener des réunions avec les acteurs sur les bassins de production auxquels ils sont rattachés
- Soutenir les opportunités de création de points de vente de produits locaux émergents des politiques de type PVD, Bourg Centre, France Ruralité…
- Communiquer sur les nouveaux points de vente (*cf. Action 1.1 et 1.2*)

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associés : CCI ; CMA ; CA

Acteurs à impliquer :
Communes ; Producteurs

EVALUATION

- Nombre de réunions réalisées
- Nombre de points de vente créés

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; FEADER ; DRAAF (PNA) ; CRST ; CD28

CALENDRIER

Long terme

Points de vigilance

Concurrence avec les magasins existants
Risque économique
Potentiel clients
Choix du lieu d'implantation

Objectif : Accompagner la mise en place de nouveaux modes de commercialisation

Fiche Action 3.7 :

Aider au développement de démarches qui tendent vers le « 0 déchet »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Aujourd'hui, notre système est basé sur un modèle d'extraction de matières premières, de transformation et de rejet sous forme de déchets. Pour lutter contre cela, des initiatives ont été créées et vont dans le sens de l'économie circulaire afin de réduire les déchets en réutilisant, réemployant des contenants ou bien tout simplement en n'utilisant aucun contenant. C'est le cas respectivement du système de consignes et du vrac. Pour information, le Réseau Vrac et Réemploi est arrivé en Région CVL depuis janvier 2023. Cette action a donc pour but de valoriser les acteurs du système alimentaire qui mettent en place des actions pour réduire les déchets et de convaincre d'autres acteurs de se tourner vers ces systèmes (de vrac ou consigne).

Démarche :

- Se rapprocher du Réseau Vrac et Réemploi pour prendre part à la structuration de la filière VRAC au niveau territorial
- Valoriser les actions déjà mises en place par l'épiceries vrac « Vrac 2 Line »
- Travailler avec les producteurs sur des conditionnements spécifiques au vrac et aux consignes en verre
- Travailler avec des acteurs de l'agroalimentaire sur le sujet du vrac et du retour de la consigne (Ebly, d'aucy, …)
- Convaincre d'autres producteurs et commerces de se tourner vers le vrac et le réemploi
- Communiquer sur le « Too good to go », « Phénix » dans les restaurants et commerces
- Mettre en place des éco-défis pour les commerces (en lien avec la CMA départementale)
- Accompagner l'opportunité de la collecte des consignes en verre

PILOTAGE

Pilote(s) de l'action :
Pilotes : CCCB et Pays Dunois
Associé : Réseau Vrac et Réemploi

Acteurs à impliquer :
Utilisateurs de contenants en verre (producteurs ; transformateurs ; restaurateurs ; acteurs de la vente de biens alimentaires) ; magasins vrac ; CCI ; CMA ; CA

EVALUATION

- Nombre de magasins qui proposent des produits en VRAC
- Nombre d'établissements qui proposent le système de consignes
- Nombre de producteurs qui proposent une gamme vrac et/ou un conditionnement en verre

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : € €€ €€€

Financeurs possibles :
LEADER ; DRAAF (PNA) ; ADEME ; Fondations

CALENDRIER

Long terme 2026

Points de vigilance

Homogénéité des contenants
Réticence des magasins

Fiche Action transversale :

Soutenir l'ingénierie pour le PAT

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

L'Etat a permis l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Beauce-Dunois en 2021 via le Programme National de l'Alimentation (PNA). Ce PAT est co-porté par le Pays Dunois et la Communauté de communes Cœur de Beauce. Il s'articule dans une logique de projet de territoire, autour de 3 axes pour lesquels le territoire a identifié un certain nombre d'enjeux pour les années à venir :

- Faciliter l'accès à tous à une alimentation locale de qualité et sensibiliser aux enjeux alimentaires
- Agir pour une agriculture durable
- Faciliter le maillage des acteurs alimentaires et développer une économie locale alimentaire

Les deux structures porteuses du PAT ont décliné les objectifs à atteindre en projets concrets, avec un calendrier de mise en œuvre et les financements envisagés. Une nouvelle convention sera signée d'ici 2024 entre le Pays Dunois et la Communauté de communes Cœur de Beauce pour mener ces actions, clarifier le rôle de chacune et des partenaires.

Les deux structures assureront la gestion et l'animation de ce Projet Alimentaire Territorial qui passe par :

- L'accompagnement et le suivi des actions/projets des porteurs de projet identifiés en lien avec l'alimentation
- L'évaluation du projet en continu avec le suivi des indicateurs
- L'organisation des COPILS et COTECHS
- La création de la communication autour du projet et des acteurs de l'alimentation

Pour réaliser cette animation, qui se déroule d'avril 2024 à avril 2027, un agent sur les deux entités est mobilisé :

EVALUATION

- Nombre de projets soutenus via le PAT
- Montant moyen des subventions attribuées par projet et par financeur
- Nombre d'actions de presse réalisées
- Nombre de concertations participatives organisées sur différents sujets en lien avec le PAT
- Nombre de COTECHS PAT
- Nombre de COPILS PAT

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Budget : 130 000€ (40 – 45 000€ par an)

Financeurs possibles :
FEDER ; LEADER ; DRAAF ; CRST

CALENDRIER

D'avril 2023 à avril 2027